



DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

## DECISION N°2024-02

### Objet : Signature du devis des travaux de la piscine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération DL2023-08-005 validant la réalisation du projet de rénovation de la piscine municipale d'Estaing.

Considérant les inscriptions budgétaires au C/2135,

Considérant le devis de M. DIOGO, Estaing Services,

### DECIDE

- De signer le devis d'Estaing Services – Manu DIOGO

N°DV2023-0009	14 286.00 € HT	17 143.20 € TTC
---------------	----------------	-----------------

Estaing, le 8 février 2024  
Le Maire, Nathalie COUSERAN



*Certifié exécutoire*

*Transmis à la Préfecture et publié le*

**08 FEV. 2024**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture  
012-211200985-20240208-202402-DE  
Reçu le 08/02/2024